

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept,
Le vingt trois juin,
A 10 heures,

Monsieur Christophe BOULE, associée unique et Président de la société "BOULEVERSANT PATRIMOINE", Société par Actions Simplifiée au capital de 1 335 000 € divisé en 133 500 actions de 10 € chacune, dont le siège social est sis à ROSHEIM (68) – 3 A Avenue du Général Leclerc, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un directeur général,**
- **Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités.**

Monsieur Vincent ROECK, Commissaire aux Comptes, a été convoquée conformément à la loi.

Première décision

L'associée unique nomme Monsieur Célestin BOULE, demeurant à STRASBOURG (67) – 6 rue des Roses, en qualité de Directeur Général pour assister le Président dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Célestin BOULE déclare accepter ces fonctions et remercie pour la confiance qui lui est témoignée, qu'il n'est frappé d'aucune mesure ni d'aucune interdiction l'empêchant d'accepter ce mandat ou d'administrer une société commerciale.

Il bénéficiera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société sous réserve des décisions que la loi ou les statuts réservent expressément au Président et à l'associé.

Monsieur Célestin BOULE, Directeur Général, assumera donc sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, contractera en son nom et s'engagera pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

A ce titre et conformément à la loi, il aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société.

Deuxième décision

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour l'accomplissement des formalités légales de publicité et de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés, en annexe au Greffe du Tribunal d'Instance de SAVERNE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Christophe BOULE en sa qualité de Président de la société et d'associé unique

Monsieur Christophe BOULE

Monsieur Célestin BOULE

*(Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général)*



*bon pour acceptation des
fonctions de directeur général*

